

## COMPTE RENDU COMMISSION OM

21 mai 2008 – Salle polyvalente de Hoéville

*Etaient présents : Patrick Barbier, Thierry Lesdalons, Arnaud Lhuillier, Colette Langkust, Jean-Marie Pierson, Michel Vogin, Martial Poirel, Gérard Paignot, Bruno Mangin, Francine Riss, Laurent Miglierina, Francis Gérardin, Gilbert Parmentier, Gérard Husson, Roland Wagner, René Wagner, Jean Chalard, Francis Vivier, Alain Verdenal, Jean-Marie Pierson, Eric Darnois, Bruno Mangin, Gérard Paignot, Gilbert Poncin, Vincent Jeanpierre, Arnaud Lhuillier, Michel Malgras, Bernard Eigelthinger, Patrice Malgras, Thierry Lesdalons, Joël Charles, Jacky Liesch, Michel Encelle, Philippe Roussel, Vincent Barbier, Fabienne Baudoin, Philippe Malgras, Alain Wagner, Frédéric Verdenal, Francine Riss, Roland Conard, Yves Cren, Marc Poirel, Jean-Marie Pilois, Martial Poirel, Marie-Christine Weyer, Jean Fiaux, Claude Oger, Philippe Léonard, Colette Langkust, Alain Marchal, Michel Vogin, Michel Marchal.*

*Etaient excusés : Jacquot D, Beltrame F., Bourdon D.*

### **Ordre du jour :**

- Election du président de la commission OM,
- proposition de modification du règlement OM,
- sécurité lors de la collecte des ordures ménagères,
- informations sur le plan départemental d'élimination des déchets,
- collecte des DASRI (Déchets d'Activité de soins à Risques infectieux),
- informations sur le projet de centre d'enfouissement technique de Bathelémont.
- questions diverses

### Election du président de commission :

Michel Marchal se propose pour être le président de cette commission. Son rôle consiste à animer cette commission. Il justifie sa candidature par le fait que cette commission est celle qui a le plus gros budget (Extrait du budget 2008, section de fonctionnement : 645 600 € et section d'investissement : 27 000 €). Personne d'autre ne s'étant présenté, Michel Marchal est donc désigné président de la commission OM.

### Désignation d'un bureau :

Michel Marchal souligne que le règlement actuel est à revoir pour l'adapter au mieux aux usagers et à toutes les situations rencontrées. Il propose donc de désigner un bureau qui se penchera sur la question. Les membres de ce bureau sont : Patrick Barbier, Thierry Lesdalons, Arnaud Lhuillier, Colette Langkust, Jean-Marie Pierson, Michel Vogin, Martial Poirel, Gérard Paignot, Bruno Mangin, Francine Riss, Laurent Miglierina.

Les personnes qui n'étaient pas présentes lors de cette réunion, mais qui souhaiteraient faire partie de ce bureau sont priées de se manifester auprès des services de la CCS. La première réunion aura lieu le mercredi 18 juin 2008 à 18h30 dans les locaux de la CCS. Les personnes concernées recevront une invitation prochainement.

### La sécurité lors de la collecte des OM :

Nous l'avions évoqué lors de la dernière commission OM du 18 février 2008, mais les dernières élections ont amené des changements dans certaines communes. La Coved, lors de sa tournée sur la CCS, effectuait 83 marches arrière en 2007. La société a réussi à réduire ce chiffre à 66 début 2008. Le chef d'exploitation, M. Roure, a sollicité la CCS pour que toutes les manœuvres dangereuses soient éliminées, conformément à la loi. Pour ce faire, M. Roure devra rencontrer chaque représentant des communes. Voici, en pièce-jointe, la liste des manœuvres qui concernent votre commune. Pour les supprimer, merci de prendre contact avec Delphine Luce à la CCS au 03-83-72-05-64.

## DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés).

Plusieurs personnes nous ont interpellés sur la collecte et le traitement des DASRI. En effet, les particuliers qui sont en automédication ne savent pas quoi faire de leurs aiguilles usagées. La réglementation n'oblige pas les collectivités à les collecter. Cependant, mettre ces déchets à la poubelle normale présente un risque.

Plusieurs solutions sont possibles. L'idéal est d'avoir une borne spéciale, mais ces bornes sont très coûteuses (15 000 € les automatisées et 4 250 € les non automatisées). La CC du Saintois au Vermois a des points de collecte dans chaque mairie, mais ce système n'est pas très sûr, ni très hygiénique. La collecte de ces déchets pourrait être proposée à la déchetterie dans l'armoire des Déchets Ménagers Spéciaux. Les usagers apportent leurs seringues dans des boîtes spécifiques (soit elles sont données par les pharmacies ou la CCS peut les vendre). Ces boîtes sont ainsi déposées dans des fûts.

Les possibilités sont uniquement sur l'achat des bornes spécifiques de collecte (20 % sur le HT par l'ADEME) et sur les boîtes à aiguilles (20 % sur le HT par l'ADEME).

Une réflexion est à mener avec les professionnels de santé (infirmières, médecins et la maison de retraite) afin de diminuer les coûts de collecte.

Il a été évoqué que le centre hospitalier de Lunéville est un centre collecteur des DASRI. Renseignements pris auprès de celui-ci, il apparaît que le centre ne reprend pas ces déchets émis par les particuliers.

## Convention de partenariat pour développer une politique de gestion des déchets des professionnels :

La Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers avaient rencontré nos élus en octobre 2006, afin qu'il y ait un réel partenariat entre notre collectivité et les 3 chambres consulaires, dans le cadre de la gestion des déchets des artisans. Delphine qui s'occupe déjà du tri est le référent de la CCS pour toutes ces questions. En 2007, une proposition de convention a été soumise aux élus de la CCS. Le projet de convention a été accepté par la CCS. Cette convention permet aussi d'aller plus loin, en organisant des collectes de déchets (à la charge des artisans). La CCS s'engage déjà dans ce genre de démarche avec la collecte d'huile usée d'engins agricoles. Aujourd'hui, la convention officielle nous est parvenue et nous est proposée à la signature. Elle reprend les mêmes termes que le projet de l'année dernière et nous engage au niveau 1 qui est axé sur la communication et l'information.

## Informations sur le projet de centre d'enfouissement technique de Bathélemont :

Afin de tenir les habitants du territoire informés sur la procédure de l'enquête publique sur l'installation de stockage de déchets non dangereux à Bathélemont, il a été proposé de distribuer un document d'information à tous les habitants du territoire par le biais des communes. Pour information, l'enquête publique a débuté le 22 avril et sera prolongée jusqu'au 5 juin inclus. Toutes les communes (10 au total) dans un rayon de 3 km sont concernées. Une réunion publique a eu lieu le vendredi 16 mai prochain à 20h30 à la salle polyvalente (salle Mirabelle) d'Einville-au-Jard.

Une délibération contre ce projet sera prise lors du comité du 27 mai prochain. Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rend ses conclusions dans le mois suivant, puis le préfet émet son avis. Lors d'une rencontre avec différents maires du canton d'Arracourt et le président du Conseil Général, ce dernier a souhaité que le préfet émette un avis défavorable aux deux projets, car la Meurthe-et-Moselle est autonome jusqu'en 2017 et cela permettrait aux élus du département de réfléchir à d'autres solutions de traitement et de profiter de cette dynamique.

Les élus se sont massivement mobilisés contre ce projet dans le registre de l'enquête publique : Michel Dinet (Président du CG 54), Hervé Féron (député), Jacques Lamblin (député et maire de Lunéville), Michel Beaumont (conseiller général de Lunéville Sud), Philippe Fleurentin (conseiller général de Lunéville Nord), Jean-Marc Villemin (président du Syndicat Mixte du Pays Lunévillois) et bien sûr Michel Marchal (conseiller général du canton d'Arracourt).

La CCS a sollicité les communes pour délibérer contre ce projet, qui devront nous les transmettre impérativement pour le 5 juin (fin de l'enquête publique). Le commissaire-enquêteur souhaite aussi avoir toute communication communale sur ce projet.

#### Plan départemental des déchets ménagers et assimilés :

Le préfet a transféré la compétence d'élaboration et de révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers au conseil général en l'état actuel du document. Il précise que l'actualisation du plan approuvé en juillet 2001 et réalisé de septembre 2002 à aujourd'hui, ne constitue en aucun cas une révision formelle du plan. Le président du CG 54 prend acte de ce changement de position de l'état et se retrouve donc de facto responsable de cette compétence. Au regard des évolutions législatives pendant cette période et des insuffisances constatées dans le document actuel notamment en terme d'organisation technique et administrative, Michel Dinet confirme la position du CG qui ne conçoit l'élaboration du nouveau schéma qui se substituera à celui-ci en 2011 que dans la longue concertation avec les acteurs locaux, et notamment les collectivités compétentes. Le président du CG nous demande pour fin mai de lui transmettre nos observations et préconisations en la matière, afin de pouvoir réunir les collectivités concernées pour en débattre. Michel Marchal a proposé au Président du CG de réunir les élus dans un premier temps.

#### Réflexion pour la diminution des coûts et des tonnages des ordures ménagères:

La CCS, depuis quelques temps, cherche des solutions pour diminuer le coût et les tonnages des OM. L'année dernière, avec le Syndicat Mixte du Pays Lunévillois, une visite à la CCS des portes d'Alsace a été organisée. Cette collectivité a mis en place la redevance incitative avec la pesée embarquée.

Une visite a été organisée le mercredi 28 mai, par le Syndicat mixte du Pays Lunévillois au SMITOM de l'Alsace centrale à Scherwiller où il y a une unité de compostage (comme à Launay-Lantic en Bretagne), puis un centre de tri et à Châtenois où il y a une Installation de Stockage de Déchets non Dangereux.

Une visite peut être organisée, par la COVED à la CC du pays de Cernay (68). Cette collectivité a mis en place un système de redevance incitative, en faisant payer les usagers au volume de leur bac. La commission est favorable pour l'organisation de cette visite.

Il est proposé aussi de réfléchir de mettre cette prestation en régie (c'est la CCS par du personnel propre qui assurerait ce service). Ce système suppose de gros investissements de matériels et un suivi du personnel. Le coût global doit bien être appréhendé.

Tous ces points seront à retravailler lors de la prochaine réunion de bureau de la commission OM.

#### Réflexion sur les déchets verts :

Il est rappelé que les tonnages pourraient nettement diminuer si les fermentescibles n'étaient plus jetés avec les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Plusieurs communes ont mis en place des systèmes de récupération de ces déchets.

Les employés communaux de Crévic, depuis 3 ans, collectent les déchets verts des particuliers au porte-à-porte tous les lundi matins de la belle saison et sont mis en dépôt dans un secteur adapté pour en faire du compost. Avec ce système, les habitants ne mettent pas n'importe quels déchets avec leurs déchets verts.

La commune d'Hénaménil a mis en place un silo pour récupérer les tontes de pelouse et un autre pour les branchages. Les tontes de pelouse sont utilisées par les agriculteurs et les branchages sont amenés en bordure de forêt afin qu'ils se décomposent.